Juin 2025

Le Petit Boétrat

Mesdames, Messieurs, chers Administrés,

Cette deuxième parution de 2025 nous permet de faire un point sur la vie de notre commune.

- Maison Maurice : les trois appartements sont maintenant occupés, ne restent que quelques menus travaux à l'extérieur qui seront vite réglés.

- L'église, rénovée, a accueilli ce 24 mai, invités par l'Abbé Binon prêtre de notre paroisse l'évêque Monseigneur Benoît-Rivière, Monseigneur Wattebled évêque en retraite à l'Abbaye de Venière, et qui ensemble ont célébré une messe devant environ deux cents fidèles.

Des explications données sur la rénovation ainsi qu'un rapide historique sur ce monument en lui-même ont été appréciées, les commentaires étant très positifs.
Une prochaine messe sera célébrée le 06/09/25 - 18h Eglise Saint-Loup à BOYER
Encore merci aux généreux donateurs à la souscription de la Fondation du Patrimoine pour le financement des travaux de notre église.

- Restauration du lavoir de Pymont : Chantier de l'association d'insertion « Tremplin » sur le Lavoir de Pymont :

Commandé en 2020, l'avancement de ce projet a été impacté par le covid, confinement, retard des livraisons des matériaux nécessaires, difficultés liées aux ressources humaines. Le responsable de Tremplin a fait valoir ses droits à la retraite en 2024. Un nouveau responsable a pris le relais et une nouvelle coordonnatrice des chantiers redonnent un nouvel élan pour accélérer les chantiers en souffrance. Le lavoir de Pymont a repris de l'activité et les derniers blocs de pierre seront scellés dans les ouvertures avant juillet, en remplacement de blocs délités par le gel. La toiture en laves suivra et la fin de travaux sera d'après leurs projections au printemps 2026.

- Projet photovoltaïque de la Garenne : Comme indiqué lors des vœux de 2025, un retard conséquent dû à :

Le dossier de permis de construire a été adressé à la préfecture en juillet dernier. La Direction Départementale des Territoires a refusé de l'étudier car le zonage PLUI de ces parcelles est « N : Naturel ». Or il aurait fallu que ce soit « Nt : Naturel transition écologique ». Lors des réflexions préparant le PLUI nous avions choisi ce Nt et c'est un représentant de la DDT qui nous avait fait supprimer ce « t : transition » écologique. La Communauté de Communes en charge de ce PLUI a engagé un cabinet pour la modification du PLUI, avec un coût de plus de 40 000 € cela pour corriger une bévue de l'administration !
Une année suffit pour une telle installation en Allemagne et 5 à 6 en France !!!!!!

Votre maire et les Conseillers municipaux vous souhaitent un bel et bon été !

Jean-Paul BONTEMPS, Maire

Finances communales et budgets 2025

Finances communales :

Les propos diffusés par nos gouvernants sont suivis d'effets : réduction des participations annuelles versées par l'Etat aux Collectivités, et transfert à ces mêmes Collectivités de tâches incombantes à l'Etat. Par conséquent, besoin d'embauche locale, et sans compensation ! …
La hausse générale des prix de l'énergie, des assurances, des coûts salariaux, des contrôles annuels et des matériels nécessaires à la gestion de la commune, a conduit le Conseil Municipal à voter pour 2025 une augmentation de 1 % sur le foncier bâti. (Hausses cumulées de 2,5 % entre 2011 et 2024).

Budget Panneaux photovoltaïques :

Recettes - Fonctionnement : 41 345 € dont 17 020.70 € d'excédents antérieurs reportés
Dépenses - Fonctionnement : 41 345 € dont 17 000 € d'excédent affecté au budget principal
Recettes - Investissement : 40 418 €
Dépenses - Investissement : 40 418 € dont 21 407.58 € d'excédent reporté

Budget Principal de la Commune :

Recettes - Fonctionnement : 860 413 €
Dépenses - Fonctionnement : 860 413 €
Recettes - Investissement 816 748 € dont les aides à recevoir pour les travaux et le remboursement du FCTVA sur les travaux de 2024, dans cette recette d'investissement rentrent les subventions promises et qui ne seront versées qu'en fin 2025
Dépenses - Investissement 816 748 € : dernières factures à payer pour les travaux de fin 2024 de la maison Maurice et pour le lavoir de Pymont factures de 2025.
Le budget des panneaux Photovoltaïques a dégagé un excédent de 17 020.70 € cumulés dont 17 000 € seront affectés aux travaux de la commune en 2025.

Voirie

Cette année 2025 nous prévoyons avec l'aide de l'AAP (appels à projets) du Conseil Départemental, des travaux de voirie du côté de Limone et La Brosse, des chemins du Crêt et de l'Arvolot.

Printemps 2025, changement des luminaires pour l'éclairage public au Bourg par le Sydesl :

Nous avons pu bénéficier d'une opération subventionnée par le Fonds Vert afin de changer les luminaires les plus vétustes de notre commune par des luminaires led moins énergivores.

Luminaires du parking de la salle polyvalente, changement prévu le 14/06 : dans cet esprit d'éclairage moins énergivore, nous allons faire installer 3 luminaires sur le parking du haut de la montée de l'Eglise.

Manifestations

Cérémonie du 8 Mai : Armistice mettant fin à la Seconde Guerre Mondiale en Europe.

Nous remercions les personnes présentes à cette cérémonie, particulièrement les jeunes présents et les enfants des écoles qui ont repris avec les participants La Marseillaise.

La Pierre Fiche : Mme Catherine HUMBERT, Présidente
06.75.24.53.05

- Mercredi 18 juin 2025 : réunion préparation brocante à 19h salle polyvalente
- Dimanche 29 juin 2025 : brocante de 7h à 18h
- Dimanche 14 septembre 2025 : concert (heure à préciser)
- Mercredi 8 octobre 2025 : assemblée générale à 20h salle polyvalente
- Dimanche 16 novembre 2025 : marché artisanal de 10h à 18h

Société de chasse La Bourguignonne : Mr Sylvain DUPUIS, Président
06.99.19.41.96

Les chasseurs se sont réunis 3 samedis du mois de mai 2025, pour nettoyer le chemin de randonnée en Vaivre.

Un repas « choucroute » sera organisé le samedi 22 novembre 2025.

Le Foyer Rural : Mr François GIRARD, Président
06.22.14.85.91 - francois.girard876@orange.fr

- Voyage au Puy du Fou les 21,22 et 23 juin 2025
- Concert de Jazz le 12 juillet 2025
- Bœuf à la broche le 24 août 2025
- Module sur la conduite des seniors « en voiture je me rassure » en septembre et octobre 2025
- Dégustation de vin le 7 novembre 2025
- Soirée géologie le 12 décembre 2025

Le Foyer Rural organise deux déplacements pour deux spectacles en 2026 :
- Black légend le 26 avril 2026
- Génération Céline le 8 octobre 2026

Les réservations sont en cours - pour tout renseignement, contactez Mr François GIRARD.

Le Club St Loup - Générations mouvement : Mr Michel AUFRANC, Président
06.58.34.63.92

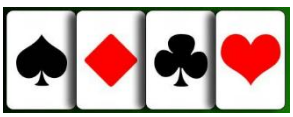

Mardi 7 octobre 2025 : concours de belote à la salle polyvalente.

La Tirelire des Loustics : Mme Sarah THEUNIS, Présidente
associationlesloustics@gmail.com

<u>Samedi 28 juin 2025 :</u> Kermesse des écoles du RPI dès 14h30 au City Stade de Jugy. Spectacle des enfants à 15h00.
Sur place : structure gonflable, photobooth, jeux défis sportifs, tombola, buvette et petite restauration.

<u>Vendredi 5 décembre 2025 :</u> Marché de Noël à la salle polyvalente de Boyer, distribution des sapins et agrumes du Verger de l'Abbaye et bien sûr les traditionnels chants des enfants.

Évènements :

Repas le 25/02 pour remercier les bénévoles qui ont grandement participé aux travaux de restauration de notre église Saint-Loup

---

<u>Vide-maison collectif</u>

Samedi 5 et dimanche 6 avril 2025
de 8h à 17h.
23 participants sur Le Bourg, Limone et Venière.

<u>Fleurissement de la commune :</u>

Nous remercions vivement la commission fleurissement, composée de bénévoles et élus, qui s'est occupée de fleurir la commune le 15 mai 2025,
Ainsi que la Pierre Fiche pour les décors et fleurissement de l'intérieur de l'église Saint-Loup.

<u>Rallye des Vins de Mâcon :</u>

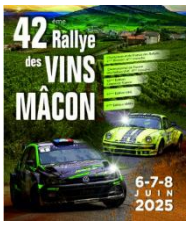

Le 42ème Rallye des Vins est passé le samedi 7 juin 2025 sur la commune de Boyer, au niveau de la route de Vers et du Chemin de la Condemine.

<u>Broyage en déchèterie le 24/06/2025</u>

La Communauté de Communes organise cette année, en partenariat avec l'association Solidarité Partage, des sessions de broyage de branchages en déchèterie.

Pour cette fin de printemps, l'opération aura lieu le **mardi 24 juin 2025** :
- le matin à la déchèterie de Nanton
- l'après-midi à la déchèterie de Sennecey-le-Grand.

Le principe est simple : chacun apporte ses branchages et repart gratuitement avec du broyat !
Le broyat est une excellente ressource pour le jardin : il permet de limiter les arrosages, enrichit le sol naturellement et réduit la pousse des mauvaises herbes.

La Nature à BOYER

Boyer Propre :

Malgré la météo, une trentaine de bénévoles se sont réunis le 15 mars afin de nettoyer les abords de nos voies communales. 3m³ de déchets ont été ramassés. Un grand merci aux participants.

Déchets verts :

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre, que ce soit directement au sol ou à l'aide d'un incinérateur de jardin. Cette interdiction s'applique à l'ensemble des résidus végétaux, qu'il s'agisse des tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles de haies ou branches coupées.
En cas de non-respect de cette réglementation, conformément à l'article 131.13 du Code Pénal, une **amende est prévue pouvant aller jusqu'à 750 €**.

Face à cette interdiction, plusieurs solutions permettent de gérer ses déchets verts de manière responsable : le compostage qui permet de transformer les résidus végétaux en un amendement naturel et riche, le paillage en déposant au pied des plantes une couche de déchets végétaux broyés, le mulching qui consiste à laisser l'herbe finement coupée sur la pelouse ou la collecte en déchetterie.

TYPES D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	RÈGLES De plantation et d'élagage
LIGNES TÉLÉPHONIQUES	**Pas de condition de distance**, mais les plantations ne doivent pas gêner ou compromettre le fonctionnement des lignes téléphoniques.
CHEMINS RURAUX	**Sans condition de distance.** Les arbres, branches et racines doivent être élagués par leurs propriétaires de manière à **sauvegarder la commodité du passage** et conserver le chemin.
Routes nationales, voies communales	**2 mètres** en bordure des routes pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et **0,5 mètre** pour les autres.

La taille le long de la voie publique :

(extrait du ServicePublic.fr)

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsable.
En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée.
Les règles générales de distance des plantations par rapport au domaine public sont :
- distance de 2m pour les plantations de plus de 2m et de 0.5m pour celles de moins de 2m pour les voies communales,
- sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage pour les chemins ruraux.

Frelons asiatiques :

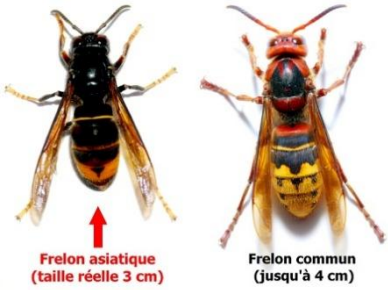

Problème de santé publique. Menace pour la biodiversité et le secteur apicole. C'est avec ces trois priorités en tête que Gilbert Bontemps, apiculteur installé à Boyer, assure son rôle de « référent frelon asiatique » au sein du Groupement de défense sanitaire apicole 71.
Le frelon asiatique a été remarqué pour la première fois en France en 2004. Il est aujourd'hui implanté en Saône-et-Loire et sa présence présente un risque pour les personnes aux abords des nids.
Il s'attaque principalement aux abeilles et plus généralement porte atteinte à la biodiversité.

Vous suspectez sa présence : **Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez le GDSA 71**
Tél : 06 84 82 05 69 mail : joel.chateau@wanadoo.fr
Tél : 06 61 10 24 62 mail : gilbert.bontemps@hotmail.fr
Attention : ne pas essayer de détruire les nids sans protection adaptée et en présence d'une personne.

Informations

Meublé de tourisme :

Pour ouvrir un meublé de tourisme, il faut remplir le **CERFA** N° 14004*04 ou pour une chambre d'hôtes le **CERFA** N° 13566*03 puis le déposer en Mairie.
Depuis janvier 2023, il est obligatoire pour un meublé de tourisme de posséder un numéro de SIRET même pour les meublés de tourisme non professionnels. Pour cela, il suffit de le déclarer en ligne sur https://procedures.inpi.fr/?/

Concours Maisons Fleuries 2025

Ce concours gratuit s'adresse à tous les particuliers qui le souhaitent.
Les bulletins d'inscription des Maisons Fleuries (disponibles en Mairie ou en ligne sur le site du Département) sont à retourner impérativement avant le : **31 août 2025** à la Mission Tourisme du Département - 389 avenue de Lattre de Tassigny - 71000 MÂCON

MOBIGO - transport scolaire

La Région Bourgogne-Franche-Comté qui organise le transport scolaire des élèves du **second degré** (collège, lycée), vous informe que le site d'inscription aux transports scolaires pour l'année 2025/2026 est ouvert depuis le **2 juin 2025**.
Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) emprunte(nt) les transports scolaires ont l'obligation de procéder à leur(s) inscription(s).
Afin de faciliter l'accès aux transports scolaires dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire avant le **11 juillet 2025**. (Au-delà de cette date, les inscriptions restent néanmoins possibles).
L'ensemble des informations relatives à la procédure d'inscription est disponible sur le site internet de la Région : https://www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport

SIVOS :

Suite à l'obligation d'apprentissage des bases informatiques entre le CE1 et le CM2, le SIVOS va investir dans 12 ordinateurs mobiles entre les classes de Boyer Bourg et Jugy. Il nous a fallu faire installer une nouvelle ligne optique pour avoir la puissance suffisante pour les connexions de ces ordinateurs.

Elections municipales 2026 :

Les prochaines élections municipales auront lieu en **mars 2026**.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez :
- soit vous rendre en Mairie avec les documents suivants :
    * formulaire CERFA n° 12669*02 renseigné et complété (disponible sur internet ou en Mairie)
    * un justificatif d'identité (en cours de validité)
    * un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- soit faire la demande d'inscription sur les listes électorales en ligne sur le site du service public / demande d'inscription en ligne sur les listes électorales.

Collecte des emballages bacs jaunes :

À compter du 1er janvier 2026, la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne mettra en place la collecte des emballages en porte-à-porte.
Dans ce cadre, la distribution des bacs aux habitants se déroulera, normalement, au **second semestre 2025**, directement à leur domicile.
Concernant l'organisation des collectes, chaque flux, emballages et ordures ménagères, sera désormais collecté une semaine sur deux en alternance. Un planning de collecte sera distribué en fin d'année à chaque habitant pour les accompagner dans ce changement.

Communauté de Commune entre Saône et Grosne

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Sennecey-Le-Grand :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h Mercredi et samedi : 9h-12h / 14h-18h

En raison des FORTES CHALEURS la déchetterie pourra passer en horaires aménagés.

Communauté de communes entre Saône et Grosne : Site internet : www.cc-entresaoneetgrosne.fr
Adresse : 30 rue des Mûriers - 71240 SENNECEY LE GRAND
Tél. : 03.85.44.91.92 Mail : administratif@cc-saonegrosne.fr

Horaires d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 14h - 17h
Contacts téléphoniques

-Service assainissement :	*03.85.99.80.07*
-Service déchets / environnement :	*03.85.44.78.99*
-Services portage de repas :	*03.85.44.99.28*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Entre Saône et Grosne

France Services, un service public pour tous publics : pour vos démarches administratives
Tél. : 03.85.44.99.28 sans RDV à Sennecey-le Grand ou sur RDV à BOYER.

Horaires de la Mairie et de l'Agence Postale

Vous pouvez nous contacter au 03.85.51.03.69
ou par mail à mairie@boyer71.fr

La Mairie est ouverte au public les :

Lundis de			13h30 à 17h00
Mardis de	9h00 à 12h00	et de	13h30 à 17h00
Jeudis de	9h00 à 12h00	et de	13h30 à 17h00
Vendredis de	9h00 à 12h00	et de	13h30 à 17h00

La permanence du Maire se tient les vendredis de 14h00 à 16h00.
Si vous souhaitez le rencontrer à un autre moment, merci de prendre rendez-vous au 03.85.51.03.69.

L'Agence Postale est ouverte les :

Lundis de			13h30 à 16h45
Mardis de	9h00 à 12h00	et de	13h30 à 16h45
Jeudis de	9h00 à 12h00	et de	13h30 à 16h45
Vendredis de	9h00 à 12h00	et de	13h30 à 16h45

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Vous pourrez retrouver les informations de la Commune de Boyer :
sur notre site internet : www.boyer71.fr ou sur l'application Panneau Pocket

La mairie sera ouverte tout l'été 2025.